

L'évolution des recettes fiscales des administrations publiques

A. Charlier, T. Claes et A. Dumont

*Sous la direction de M. Hungerbühler et
M. Mignolet*

CERPE – Septembre 2026

Department of Economics

Working Papers
Série Politique Économique
N°130 - 2026 / 09

Document téléchargeable sur :
<https://defipp.unamur.be/research-centers/cerpe>



Résumé

Ce working paper explore l'évolution des recettes fiscales belges au cours des trente dernières années, rapportée à celle du produit intérieur brut (PIB).

L'analyse menée s'opère en trois temps. D'abord, un constat général est dressé sur l'ensemble des recettes fiscales. Ensuite, les dynamiques des revenus du PIB sont étudiées à partir des agrégats de la comptabilité nationale. Enfin, une analyse par type de prélèvement permet d'affiner le constat, à savoir l'impôt des personnes physiques (IPP), l'impôt des sociétés (ISOC) et la taxation indirecte (taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et accises).

Les recettes fiscales des administrations publiques progressent moins vite que le PIB, bien que cette érosion ne s'observe pas pour tous les prélèvements. Les recettes prélevées sur le revenu des ménages et sur la consommation reculent en pourcentage du PIB, tandis que celles liées à l'activité des sociétés progressent. L'objet de cette note est d'explorer les hypothèses susceptibles d'expliquer ces tendances.

La répartition de la valeur ajoutée belge se déplace du travail vers le capital. Les rémunérations salariales et les impôts sur la production reculent en part du PIB, tandis que la part du total d'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte augmente proportionnellement. Cette hausse profite surtout à l'excédent net d'exploitation des sociétés, alors que le revenu mixte net des indépendants recule. Ce glissement de l'impôt sur le revenu vers l'impôt des sociétés pèse sur le rendement du système fiscal.

Les recettes de l'IPP tendent à diminuer en pourcentage du PIB. Les réformes fiscales visant à diminuer la pression sur le travail (Reynders 2002-2005, tax shift Michel 2016-2020) ont produit leur effet : moins de recettes sont collectées à revenu équivalent. En outre, l'ensemble des salaires évolue moins vite que le PIB depuis 2015, alors qu'il s'agit de la principale source de revenus imposables ; l'ensemble des revenus des indépendants et des dirigeants d'entreprises a crû plus vite que le PIB entre 2013 et 2021, et ce n'est qu'en 2022-2023 que sa croissance cumulée depuis 2005 est repassée en dessous de celle du PIB. Enfin, l'augmentation des revenus de pensions et de prépensions, plus rapide que le PIB, ne suffit pas à faire croître les recettes IPP au même rythme.

Les recettes prélevées à l'ISOC augmentent en pourcentage du PIB. Malgré trois diminutions du taux de base (exercices 2004, 2019 et 2021) et l'augmentation des moindres recettes fiscales au cours des 10 dernières années, la base imposable au taux de base croît plus vite que le PIB. Ces évolutions invitent à formuler l'hypothèse d'un élargissement de l'assiette imposable des sociétés : celle d'un glissement progressif de travailleurs salariés et indépendants, initialement soumis à l'IPP, vers la forme sociétaire, relevant de l'ISOC.

Enfin, les recettes fédérales sur les produits décroissent également légèrement en pourcentage du PIB. La diminution de la TVA dans le PIB s'explique essentiellement par une diminution du taux moyen de TVA sur la consommation finale des ménages. La composition du panier de consommation change : moins de dépenses privées en carburants et moins d'achats de véhicules, tout ceci taxé à 21 %, contre plus de dépenses en logements et soins de santé, peu ou pas taxées. La diminution des accises dans le PIB trouve origine dans la diminution relative des recettes prélevées sur les carburants.

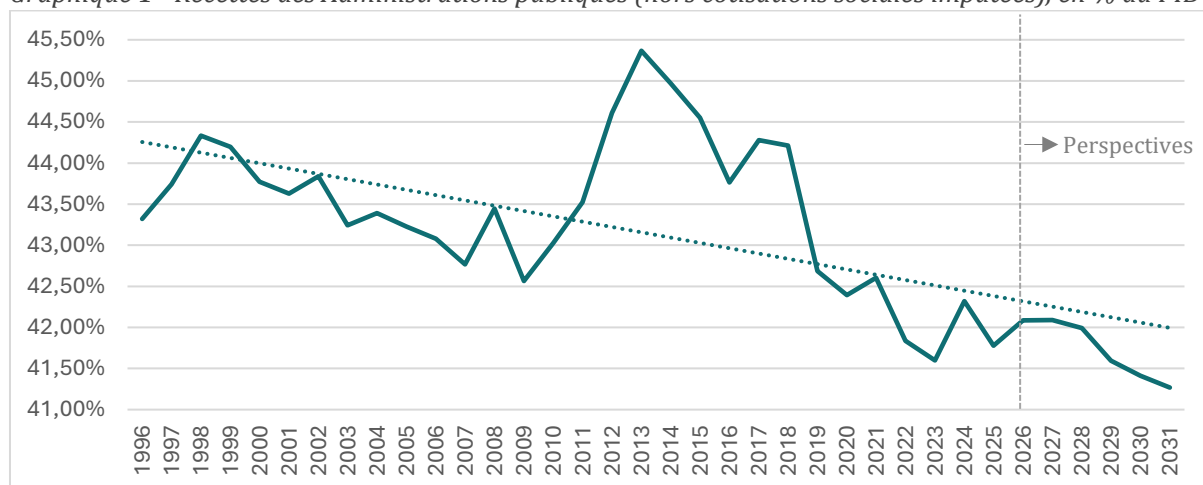
Table des matières

Résumé	1
Table des matières.....	2
Évolution des recettes fiscales en Belgique	3
Dynamique de la valeur ajoutée	5
Décomposition du PIB selon l'optique revenus	5
Excédent d'exploitation des entreprises et revenu mixte des indépendants	6
Impôt des personnes physiques.....	7
Observations	8
Les réformes fiscales	9
La répartition des revenus n'est pas le facteur déterminant.....	10
La modification du mix de revenus.....	10
Synthèse : trois mécanismes imbriqués	12
Impôt des sociétés	12
Le taux normal baisse	12
Les moindres recettes fiscales augmentent	13
La base imposable augmente	13
Appuis empiriques	14
Taxation indirecte	15
Constats concernant la TVA	15
Hypothèse concernant la TVA	17
Constats concernant les accises	17
Conclusion	18
Bibliographie.....	18
Annexes	21

Évolution des recettes fiscales en Belgique

Au cours de ces 30 dernières années, les recettes fiscales et parafiscales des administrations publiques augmentent plus lentement que le PIB¹, comme le montrent les graphiques ci-dessous. Le premier concerne les recettes fiscales et parafiscales totales des administrations publiques (hors cotisations sociales imputées, qui sont fictives), tandis que le second distingue ces recettes selon les grandes catégories (IPP, ISOC, TVA, accises et cotisations sociales). Ils expriment les recettes en pourcentage du PIB belge.

Graphique 1 - Recettes des Administrations publiques (hors cotisations sociales imputées), en % du PIB



Sources : BfP (2026) ; calculs CERPE.

Globalement, les recettes diminuent relativement au PIB belge, spécialement depuis 2013.

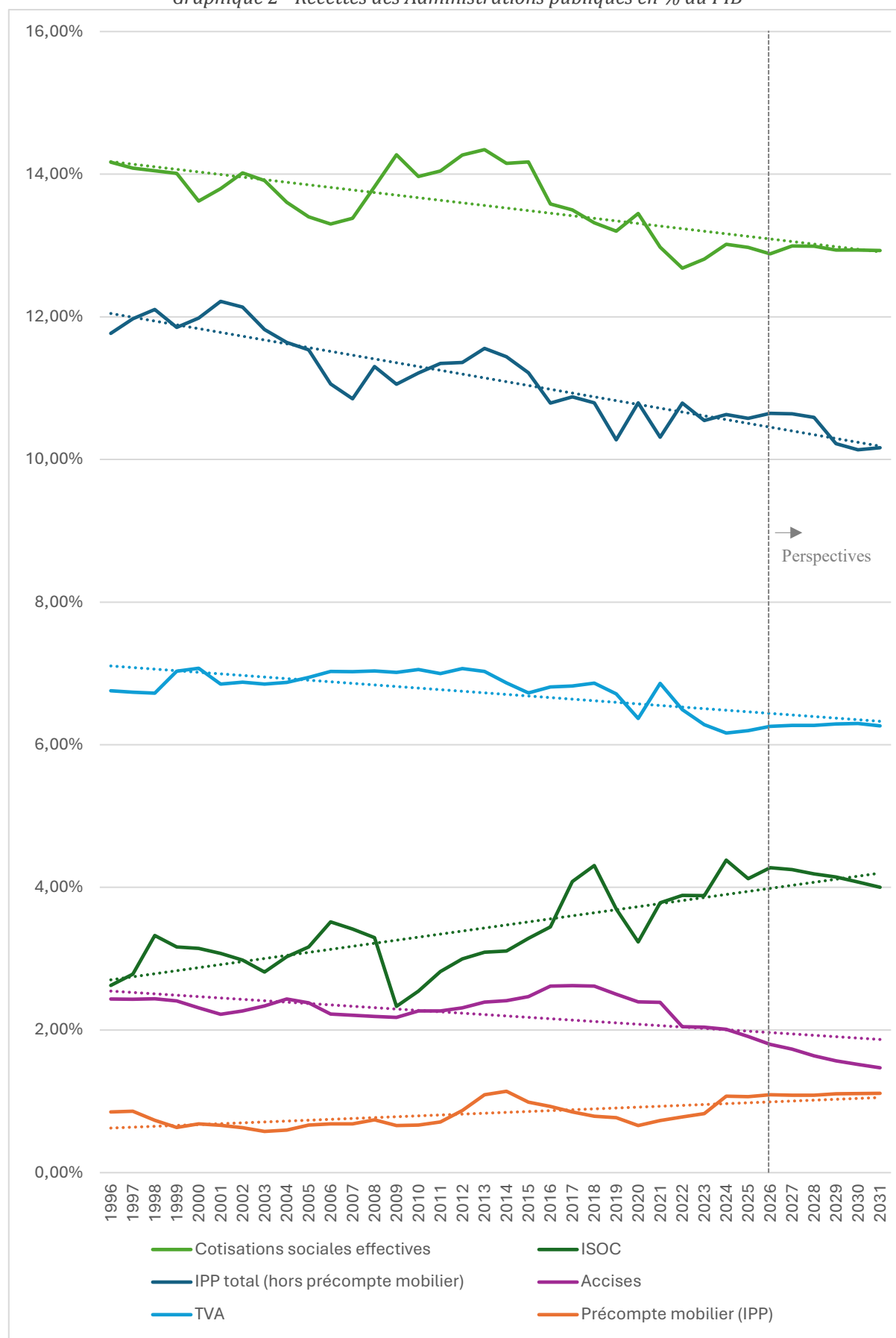
Le graphique à la page suivante présente les différents grands groupes d'impôts. Il apparaît que les recettes liées aux revenus des ménages baissent en pourcentage du PIB, soit l'IPP et les cotisations sociales ; les recettes liées à la consommation également, soit la TVA et les accises. En revanche, les recettes liées à l'activité économique des sociétés augmentent en part du PIB, soit l'ISOC et le précompte mobilier.

La catégorie IPP reprend l'IPP fédéral, les additionnels régionaux et communaux. Les autres recettes fédérales, des Communautés et Régions et des Pouvoirs locaux ne sont pas présentes dans le graphique suivant. Elles sont stables en pourcentage du PIB.

Finalement, selon les statistiques sur le revenu de l'OCDE (2025), aucune tendance internationale entre les pays membres ne se dégage de l'évolution des recettes fiscales totales des administrations publiques. Toutefois, la Belgique enregistre une des baisses les plus marquées de sa part de l'IPP dans le PIB des pays de l'OCDE sur la période 1996-2024.

¹ Les recettes totales des administrations publiques sont globalement stables en pourcentage du PIB. La baisse des recettes fiscales et parafiscales est partiellement compensée par la hausse relative des ventes courantes de biens et services produits (voir Perspectives 2026-2031 du Bureau fédéral du Plan).

Graphique 2 - Recettes des Administrations publiques en % du PIB



Sources : BfP (2026) ; calculs CERPE.

Dynamique de la valeur ajoutée

Cette section décompose le PIB à partir des agrégats de la comptabilité nationale afin d'analyser les dynamiques de la rémunération du travail, de l'excédent d'exploitation et des impôts sur la production.

La valeur ajoutée générée par l'économie correspond à la richesse qu'elle crée. Elle se répartit, pour l'essentiel, entre deux grandes masses : la rémunération du travail et l'excédent d'exploitation rémunérant le capital engagé dans la production.

Les deux masses ne sont pas soumises au même régime fiscal. La rémunération du travail est soumise à l'impôt des personnes physiques, dont le barème est progressif. L'excédent d'exploitation relève de règles fiscales moins progressives : depuis la réforme de l'ISOC de 2017, celui-ci repose sur un taux normal unique, assorti d'un taux réduit conditionnel sur la première tranche de bénéfice des petites sociétés. Un déplacement durable de la valeur ajoutée de la première masse vers la seconde peut modifier la structure et le rendement du système fiscal dans son ensemble. Cette hypothèse est examinée dans les sections suivantes.

Décomposition du PIB selon l'optique revenus

Selon la définition du SEC 2010, le PIB peut être défini comme la somme des revenus primaires engendrés directement par la production. Il est ainsi égal à la somme de la rémunération des salariés, de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et du revenu mixte des indépendants, des impôts sur la production et les importations nets des subventions (Eurostat, 2013).

Le Tableau 1 présente l'évolution de la part de chaque composante dans le PIB sur la période 1995-2023, estimée par régression de tendance. Lorsque la masse salariale recule en part du PIB, la contrepartie arithmétique se retrouve nécessairement dans l'EBE et le revenu mixte, ou dans les impôts nets sur la production (principalement la TVA et les accises).

En début de période, la part de la rémunération des salariés représentait un peu plus de la moitié du PIB (50,60 %), l'EBE et le revenu mixte un peu plus du tiers (38,84 %), et les impôts sur la production nets des subventions le solde (10,56 %) (ICN, 2026a).

Tableau 1 – Décomposition du PIB selon l'optique revenus (1995-2023)

Composantes	Constante ²	Pente/an	IC 95 %	Sig.
Rémunération des salariés (D1)	51,25 %	-0,071 pp	[-0,118 ; -0,024]	**
– dont salaires bruts	37,46 %	-0,031 pp	[-0,054 ; -0,009]	**
– dont cotisations sociales	13,79 %	-0,040 pp	[-0,070 ; -0,010]	*
EBE (B2.g) et revenu mixte brut (B3.g)	37,16 %	+0,169 pp	[+0,105 ; +0,233]	***
Impôts sur la production nets des subventions (D.2-D.3)	11,59 %	-0,098 pp	[-0,126 ; -0,071]	***

Note : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; n.s. non significatif. Période 1995–2023 (29 observations annuelles). Régressions de tendance avec erreurs standards de Newey-West (lag = 2). Parts exprimées en pourcentage du PIB au prix du marché. Pentes et intervalles de confiance à 95 % en points de pourcentage par an.

Sources : ICN (2026a) ; calculs CERPE.

² À noter que la constante est le niveau estimé par la régression Newey-West et non la valeur observée en début de période.

Trois enseignements ressortent de la décomposition du Tableau 1.

Premièrement, la part de la rémunération des salariés diminue de 1,92 point de pourcentage (pp) sur la période (soit une diminution moyenne de 0,071 pp/an). La baisse est légèrement plus marquée pour les cotisations sociales (-0,040 pp/an) que pour les salaires et traitements bruts (-0,031 pp/an). Deuxièmement, la part des impôts sur la production et les importations nets des subventions recule elle aussi significativement de 2,12 points de pourcentage. Troisièmement, l'ensemble formé par l'EBE et le revenu mixte progresse fortement (+0,169 pp/an), gagnant 4 points dans le PIB sur la période.

La diminution de la part du travail et des impôts sur la production se compense par une augmentation de la part de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte brut. Il en résulte un surplus pour l'activité courante des entreprises et des indépendants, leur permettant de financer les amortissements, les impôts, ainsi que le capital et l'épargne.

S'agissant des amortissements, la consommation de capital fixe est passée de 15,6 % à 19,2 % du PIB entre 1995 et 2023, soit une progression de près de 4 points (ICN, 2026a). Or, une part croissante de l'EBE provient du renouvellement des machines et équipements, notamment dans le contexte de la digitalisation de l'économie. Cette augmentation des amortissements explique en partie la progression de l'excédent d'exploitation dans le PIB (CCE, 2026).

La section suivante détaille la dynamique interne des deux soldes du compte d'exploitation des entreprises et des indépendants.

Excédent d'exploitation des entreprises et revenu mixte des indépendants³

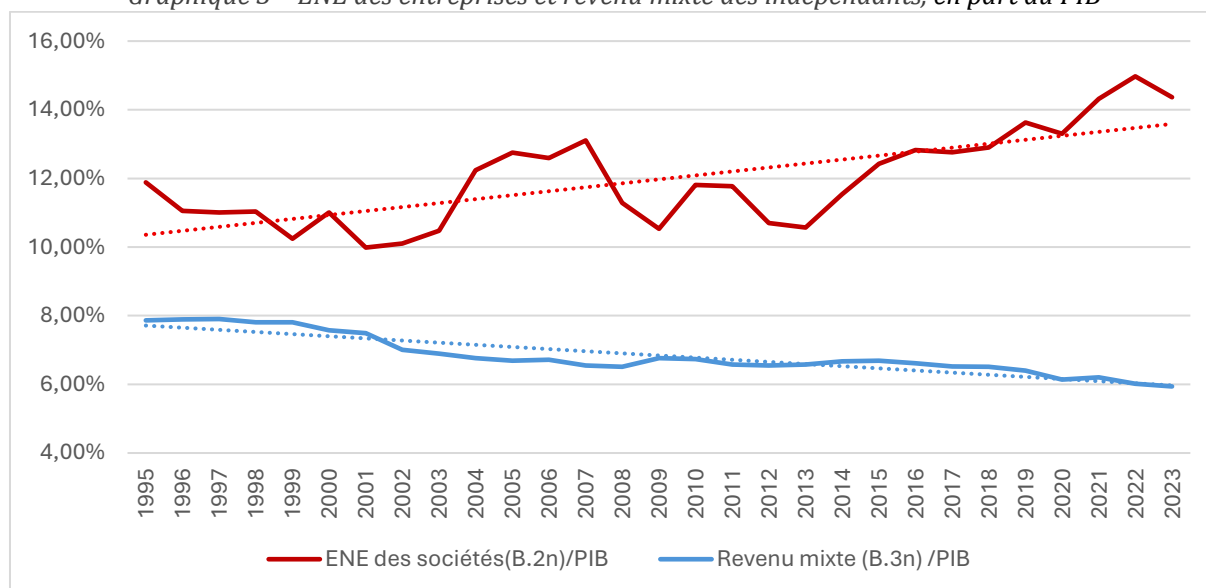
L'excédent net d'exploitation (ENE) des entreprises constitue la composante dominante de l'excédent net total ; les autres secteurs qui le composent sont les ménages et l'État. Il en représente environ les trois quarts et explique plus de 96 % de la variation de l'excédent net total en part du PIB sur la période 1995-2023 (ICN, 2026d ; calculs CERPE).

Dans la comptabilité nationale, le passage en termes nets – c'est-à-dire après déduction de la consommation de capital fixe – permet d'isoler l'excédent d'exploitation (lié aux sociétés) du revenu mixte (lié aux ménages, pour lesquels le capital est indissociable du travail).

Le Graphique 3 retrace l'évolution, sur la période 1995-2023, de l'ENE des entreprises et du revenu mixte net des indépendants, exprimés en part du PIB.

³ **L'excédent d'exploitation des entreprises** représente le surplus dégagé de la valeur une fois retirées les rémunérations brutes (salaires et cotisations) et les autres impôts sur la production (tels que le précompte immobilier, les taxes sur les véhicules de sociétés, les taxes infranationales...). Ce surplus est alors composé d'amortissements et d'impôts à payer (l'impôt des sociétés). Le solde étant l'épargne et les dividendes que l'entreprise perçoit. **Le revenu mixte des indépendants** combine de manière indissociable la rémunération du travail de l'entrepreneur et son excédent d'exploitation (soumis aux règles de l'impôt sur le revenu).

Graphique 3 – ENE des entreprises et revenu mixte des indépendants, en part du PIB



Sources : ICN (2026b, 2026d) ; calculs CERPE.

Les deux séries évoluent en sens opposé entre 1995 et 2023. La part de l'ENE des sociétés progresse de 2,50 points de pourcentage, tandis que celle du revenu mixte des indépendants recule de 1,93 point sur la période. La trajectoire de l'excédent net des sociétés présente par ailleurs une forte sensibilité conjoncturelle à la crise financière de 2008 ainsi qu'aux différentes baisses des taux de l'ISOC en 2004, 2019 et 2021. La diminution du revenu mixte en part du PIB semble plus stable dans le temps.

Selon les données de l'ICN (2026d), la part de l'impôt des sociétés dans le PIB est passée de 2,36 % à 3,88 % sur la période, ce qui réduit d'autant la marge nette des entreprises. Lorsque cet impôt est déduit de l'ENE des entreprises, la progression est plus modérée mais demeure observable, soit + 0,077 %/an – contre + 0,13 %/an dans l'ENE des entreprises.

En définitive, cette symétrie observée au Graphique 3 suggère un déplacement de la valeur ajoutée entre deux catégories de revenus soumises à des régimes fiscaux distincts : le revenu mixte relève de l'impôt sur le revenu et donc du barème progressif, alors que l'excédent des sociétés est assujéti à l'impôt des sociétés.

La suite du document affine ces constats en distinguant les prélèvements sur les revenus des ménages (IPP), ceux sur les revenus des sociétés (ISOC) et ceux sur la consommation (fiscalité indirecte).

Impôt des personnes physiques

La partie précédente a mis en évidence un déplacement de la valeur ajoutée du travail vers le capital, c'est-à-dire vers des revenus soumis à des règles fiscales distinctes. L'examen par type de prélèvement débute par l'impôt des personnes physiques, principal prélèvement portant sur les revenus des ménages, dont le poids dans le PIB diminue.

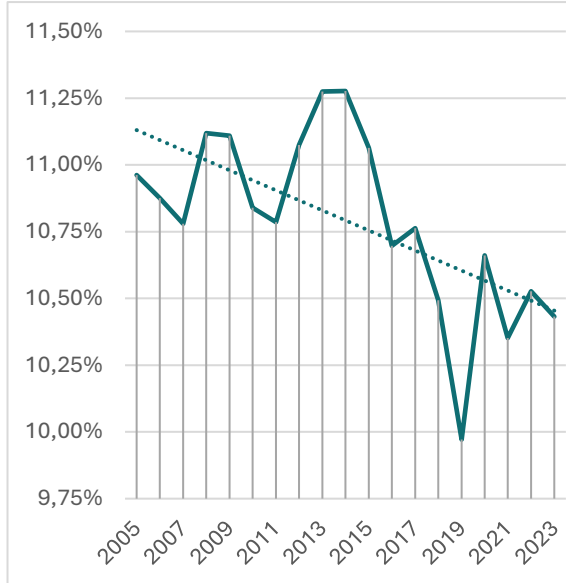
Dans un premier temps, cette diminution du poids de l'IPP dans le PIB sera examinée à partir des données de Statbel, plus détaillées et rattachées aux années de revenus. Dans un deuxième

temps, les effets des réformes fiscales sur le produit de l'impôt seront présentés. Enfin, l'incidence de l'évolution socioprofessionnelle du mix de revenus des contribuables sur les recettes sera mise en évidence.

Observations

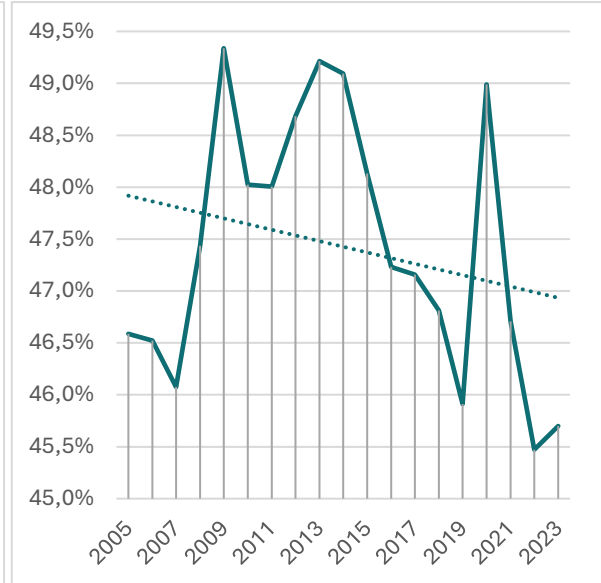
Les deux graphiques suivants présentent l'évolution des recettes de l'IPP et du revenu total net rapportés au PIB pour les années de revenus 2005 à 2023.

Graphique 4 - Produit de l'IPP par rapport au PIB



Sources : Statbel (2025) ; calculs CERPE.

Graphique 5 - Revenu total net par rapport au PIB



Sources : Statbel (2025) ; calculs CERPE.

Des recettes d'IPP qui décrochent du PIB

Les recettes de l'impôt des personnes physiques en pourcentage du PIB tendent à diminuer depuis le début des années 2000 malgré une période d'augmentation dans la première moitié des années 2010.

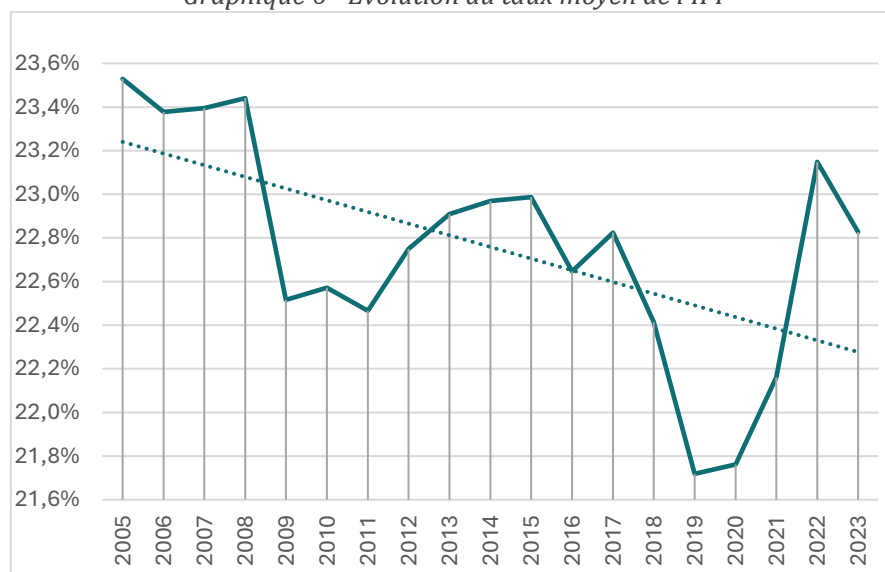
Une base imposable qui recule elle aussi par rapport au PIB

Les recettes résultent de l'application des règles d'imposition au revenu total net déclaré. L'évolution de cette base est donc le premier élément à examiner. Or, sur la période 2005-2023, le rapport entre le revenu total net et le PIB augmente d'abord entre 2007 et 2013, puis diminue à partir de 2013.

Le revenu progresse plus vite que l'impôt qu'il génère

Exprimées en euros constants, les recettes de l'impôt et le revenu total net divergent. Entre 2005 et 2023, le revenu total net progresse en moyenne de 1,31 point de pourcentage par an, contre 1,02 point pour le produit de l'impôt. La base croît donc plus vite que la perception qui en découle : la pression fiscale tend à diminuer. Le rapport entre l'IPP et le revenu total net, dénommé taux moyen, est illustré dans le graphique suivant.

Graphique 6 - Évolution du taux moyen de l'IPP



Sources : Statbel (2025) ; calculs CERPE.

Le taux moyen de l'IPP diminue en moyenne entre 2005 et 2023. Cette baisse n'est toutefois pas linéaire : deux phases de remontée s'observent, de 2011 à 2015 puis de 2019 à 2022.

Les réformes fiscales

Trois réformes majeures ont marqué l'IPP belge au cours des vingt-cinq dernières années : la réforme Reynders (2002-2005), la réforme de l'autonomie fiscale régionale (2015) et le tax shift du gouvernement Michel, étalé entre les années de revenus 2016 et 2020.

Les mécanismes fiscaux liés au système général : le moteur de la baisse

En euros constants, le montant par contribuable des moindres recettes liées aux mécanismes fiscaux (déductions de la base imposable, exonérations, taux réduit, crédit d'impôt, etc.) du système général, relativement stable depuis 2009, augmente nettement entre 2017 et 2020, de presque 21 % (SPF Finances, 2026 ; calculs CERPE). Deux dispositifs expliquent l'essentiel de ce mouvement : la réduction liée au montant de base de la quotité exemptée d'impôt (entre 2018 et 2020) et la déduction des frais professionnels forfaitaires des salariés (entre 2015 et 2020). Tous deux ont été réformés dans le cadre du tax shift Michel, dont la mise en œuvre s'est faite progressivement. La réforme du barème constitue la troisième composante principale du tax shift ayant réduit les recettes.

La baisse du taux moyen observée entre les années de revenus 2016 et 2020 coïncide avec cette augmentation des moindres recettes du système général par contribuable. La corrélation avec les mesures du tax shift est directe.

Les dépenses fiscales reculent

Le mouvement inverse s'observe hors système général. Après avoir progressé jusqu'aux revenus de 2013, les dépenses fiscales fédérales et régionales par contribuable diminuent en euros constants (SPF Finances, 2026 ; calculs CERPE). Le recul est particulièrement marqué pour les réductions relatives aux pensions, prépensions et revenus de remplacement autres que chômage et maladie-invalidité. Le bonus logement, transféré aux Régions en 2014, recule

continûment, les Régions ayant gelé les montants puis fermé l'avantage aux nouveaux acquéreurs.

Puisqu'une augmentation des dépenses fiscales fait baisser le taux moyen et qu'une diminution le fait monter, ces gels successifs ont joué favorablement sur la perception. La baisse du taux moyen entre 2015 et 2019 est donc imputable au système général, et non aux dépenses fiscales, qui l'ont au contraire freinée.

La répartition des revenus n'est pas le facteur déterminant

Le barème étant progressif, la répartition du revenu entre contribuables influence mécaniquement le produit de l'impôt. Les déciles de revenus supérieurs produisent davantage de recettes : pour l'année de revenus 2023, le dixième décile concentrait 31,57 % du revenu total net et fournissait 46,24 % des recettes ; les cinq déciles supérieurs rassemblaient 79,11 % des revenus et 92,88 % des recettes.

Selon les données de Statbel (2025), les taux moyens des différents déciles suivent des trajectoires parallèles dans le temps — une chute en 2009, un repli entre 2017 et 2019, une remontée ensuite — y compris pour le taux moyen du dixième décile, qui évolue tantôt au-dessus, tantôt en dessous du taux global. La baisse du taux moyen global n'est donc pas commandée par un seul décile, ni par une modification de la structure des revenus entre déciles : les évolutions différenciées des revenus par décile n'apparaissent pas comme le principal facteur des variations du taux moyen.

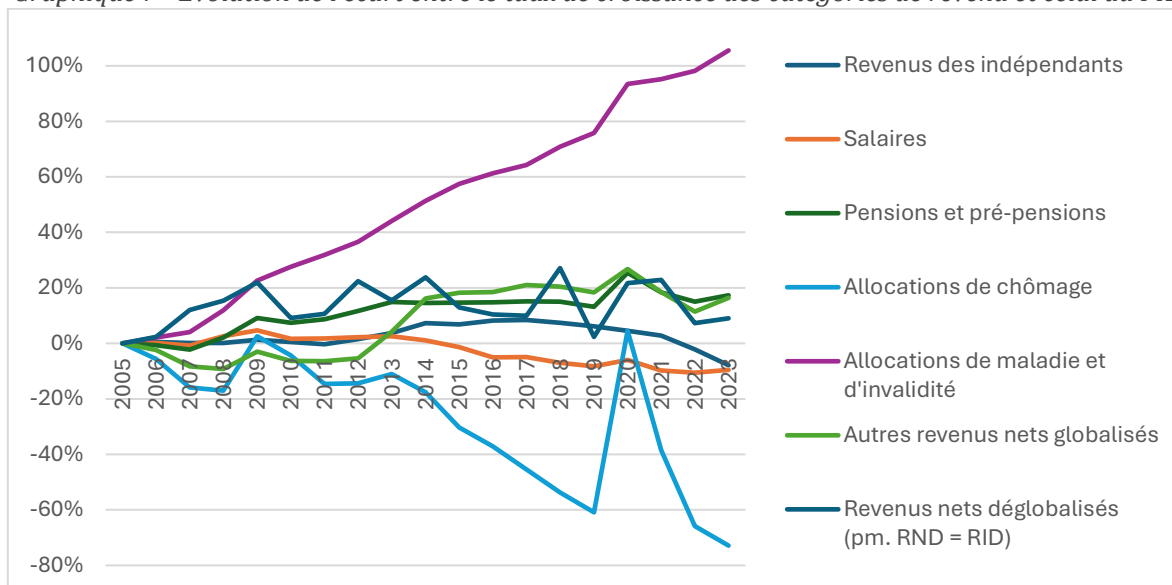
On notera cependant que les taux moyens des déciles 7 à 9 ont constamment évolué en dessous de la moyenne globale, alors que ces trois déciles produisaient 39,94 % des recettes en 2023 — signe d'une pression fiscale relativement allégée sur cette tranche. À l'inverse, la hausse des taux moyens des déciles 4 à 6 pèse trop peu, ces déciles contribuant marginalement aux recettes, pour tirer la moyenne globale vers le haut.

La modification du mix de revenus

Moins de salaires, plus de pensions

Dans les revenus de 2023, les salaires représentaient 54,83 % des revenus nets, devant les pensions et prépensions (24,21 %) et les revenus des indépendants (8,92 %) ; suivaient les allocations de maladie-invalidité (4,58 %) et de chômage (1,88 %) (Statbel, 2025 ; calculs CERPE). Ces proportions ont évolué avec le temps ; le graphique suivant présente les croissances des différentes catégories de revenu, rapportées à la croissance réelle du PIB.

Graphique 7 - Évolution de l'écart entre le taux de croissance des catégories de revenu et celui du PIB



Sources : Statbel (2025) ; calculs CERPE.

Par rapport à 2005, les revenus salariaux ont progressé plus rapidement que le PIB jusqu'à l'année de revenus 2014. Depuis 2015, le poids des revenus salariaux dans le PIB reste inférieur à celui observé en 2005. À l'inverse, à l'exception des allocations de chômage, tous les revenus de remplacement ont progressé plus rapidement que le PIB entre 2005 et 2023.

Les revenus des indépendants, qui incluent les rémunérations des dirigeants d'entreprise, ont évolué à un rythme proche de celui du PIB entre 2005 et 2011, avant de progresser plus rapidement à partir de 2012. Depuis 2018, leur croissance est en revanche inférieure à celle du PIB, de sorte que leur poids dans le PIB passe même, en 2022 et 2023, sous son niveau de 2005. Ce retournement pourrait signaler un mouvement de mise en société : selon des données de Statbel et de la Banque-Carrefour des Entreprises, le nombre de sociétés de management est passé de 26 206 en 2018 à 80 210 en 2024 (Nieuwsblad, 2024). Ces structures réduisent la pression fiscale des contribuables concernés, et il n'est pas exclu que ce mouvement se poursuive au-delà de 2023, dernière année couverte par les données fiscales de cette note.

Dans les hauts déciles, les pensions remplacent les salaires

Selon les données Statbel (2025), la composition des déciles a également changé entre 2005 et 2023. Dans les déciles 2 à 5, les salaires gagnent du terrain au détriment des pensions et du chômage. Dans les déciles 6 à 10, le mouvement s'inverse : la part des salaires diminue, principalement au profit des pensions et prépensions. La part des allocations de chômage recule dans tous les déciles, celle des allocations de maladie-invalidité augmente sensiblement des déciles 2 à 10. Dans le dixième décile, celui qui génère la plus grande part des recettes, la part des revenus d'indépendants diminue.

Cette recomposition n'explique pas, à elle seule, la baisse du taux moyen des déciles supérieurs. Le calcul de l'impôt diffère certes entre salaires et pensions — les premiers ouvrent droit à la déduction des frais professionnels avant application du barème, les secondes bénéficient de réductions d'impôt spécifiques — mais, à montant égal, l'impôt dû sur un salaire est généralement légèrement supérieur à celui dû sur une pension au-delà d'environ 25 000

euros de revenus (calculs CERPE). Dans les déciles supérieurs, les contribuables se situent au-delà de ce seuil. Toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation de la part des pensions devrait donc y accroître mécaniquement les recettes. Cependant, l'augmentation de la part des pensions déplace la distribution des revenus vers le bas et contribue à réduire le taux moyen : une pension étant généralement inférieure au salaire qu'elle remplace, elle est soumise, en raison de la progressivité de l'impôt, à un taux moyen plus faible.

Synthèse : trois mécanismes imbriqués

Mécanisme 1 — Réforme Reynders et tax shift Michel (effet taux moyen)

Des ruptures structurelles dans la perception s'observent en 2003 et en 2016 dans les données de l'ICN. Les deux réformes partageaient l'objectif d'alléger la pression fiscale sur le travail. Il en résulte, dans les deux cas, une baisse du taux moyen d'imposition et donc une diminution relative des recettes de l'impôt des personnes physiques.

Mécanisme 2 — Transfert de la valeur ajoutée du salaire vers le capital (effet base)

La part de la rémunération dans la valeur ajoutée recule structurellement au profit de l'excédent d'exploitation des entreprises, ce qui réduit mécaniquement l'assiette relative de l'IPP. Le phénomène est concentré dans le secteur privé et probablement amplifié, ces dernières années, par la mise en société de salariés et d'indépendants. Ce qui est mis en évidence dans cette partie est la diminution relative de l'ensemble des revenus par rapport au PIB, toutes sources confondues.

Mécanisme 3 — Vieillissement démographique (effet base et effet composition)

Au recul relatif des revenus salariaux répond la progression relative des pensions et prépensions. Cette progression élargit l'assiette — davantage de revenus sont soumis à l'IPP — sans suffire à ramener la croissance de l'ensemble des revenus au niveau de celle du PIB. Les pensions ne sont pas moins taxées que les autres revenus, mais elles tirent le taux moyen vers le bas en déplaçant la distribution des revenus vers le bas : une pension est toujours inférieure au salaire qu'elle remplace et, par l'effet de la progressivité, abaisse le taux moyen.

Impôt des sociétés

À la différence de l'IPP, dont le poids dans le PIB recule, les recettes de l'impôt des sociétés progressent. Ce contraste demeure à expliquer, dès lors que les taux d'imposition ont, dans le même temps, été abaissés ; l'hypothèse d'un glissement de revenus de l'IPP vers l'ISOC, développée dans la dernière section de cette partie, en fournit une piste d'explication.

Le taux normal baisse

Puisque l'impôt au taux normal représente plus de 90 % des recettes, nous nous intéressons d'abord à l'évolution générale du taux normal d'imposition. Dans notre fenêtre temporelle d'analyse, ce dernier n'a cessé de diminuer, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 2 - Évolution du taux d'imposition à l'ISOC

Exercices d'imposition	Taux normal	Taux de base	Contribution de crise	Évolution
1995 - 2003	40,17 %	39 %	3 % du taux de base	
2004 - 2018	33,99 %	33 %	3 % du taux de base	- 6,18 points
2019 - 2021	29,58 %	29 %	2 % du taux de base	- 4,41 points
2021 - aujourd'hui	25,00 %	25 %	0 %	- 4,58 points

Source : CERPE.

Le taux réduit applicable aux petites sociétés passe à 20 % à l'exercice 2019, pour une base imposable en dessous de 100 000 euros. Avant la réforme, le taux réduit s'appliquait par tranches. Pour donner une idée, au seuil actuel de 100 000 euros, le taux moyen était de 30,5 % avant réforme, contre 20 % actuellement.

La baisse du taux d'imposition, toutes choses étant égales par ailleurs, ne peut expliquer la progression de l'ISOC.

Les moindres recettes fiscales augmentent

Nous nous intéressons ensuite à la diminution de l'impôt dû, associée aux différents avantages fiscaux (déductions de la base imposable, exonérations, taux réduit, crédit d'impôt, etc.). Malgré leur volatilité, nous observons leur relative stabilité en pourcentage du PIB au cours des vingt dernières années (voir Annexe 1). En revanche, spécifiquement sur les dix dernières années, ces moindres recettes fiscales augmentent en pourcentage du PIB. Pourtant, la réforme de l'ISOC de 2017 introduisait la « corbeille fiscale », applicable à partir de l'exercice d'imposition 2019, un mécanisme limitant les déductions, qui devait compenser en partie la baisse des recettes due à la baisse des taux.

Dans la mesure où ces moindres recettes fiscales ne diminuent pas relativement au PIB, elles n'apparaissent pas, a priori, comme le facteur explicatif de la hausse des recettes ISOC en pourcentage du PIB. Ce constat pourrait au contraire indiquer que les richesses supplémentaires générées dans l'économie transitent par les recettes des sociétés, tout en échappant partiellement à l'impôt par le biais des avantages fiscaux existants.

La base imposable augmente

Au-delà de sa progression en valeur absolue, la base imposable au taux normal augmente en pourcentage du PIB sur la période considérée (SPF Finances, s.d. ; calculs CERPE). Cette évolution, mise en regard de la baisse continue du taux normal de l'ISOC, invite à formuler l'hypothèse d'un élargissement de l'assiette imposable des sociétés : celle d'un glissement progressif de travailleurs salariés et indépendants, initialement soumis à l'IPP, vers la forme sociétaire, relevant de l'ISOC. L'importante diminution du taux normal de l'ISOC, conjuguée au maintien d'une progressivité substantielle des taux marginaux à l'IPP, a en effet pu accroître l'écart entre la charge fiscale supportée sous statut salarié ou d'indépendant personne physique et celle supportée sous forme sociétaire, renforçant ainsi l'incitant à se constituer en société.

Appuis empiriques

Cette hypothèse de glissement trouve un appui empirique dans les données de Statbel (2026a) concernant l'évolution du nombre de personnes morales actives dans le secteur médical. Le nombre de sociétés de médecins généralistes a augmenté de 79 % entre 2016 et 2026, celui des médecins et dentistes de 66 %, alors que le nombre de praticiens n'a augmenté que de quelques points de pourcentage. Si cette évolution ne peut être intégralement attribuée à des conversions de statut personne physique vers personne morale (d'autres dynamiques, telles que la création nette de nouvelles structures, pouvant également y contribuer), son ampleur, très supérieure à celle de la croissance du nombre de praticiens, suggère l'existence d'un phénomène structurel sous-jacent cohérent avec l'hypothèse avancée.

Trois évolutions réglementaires, concentrées sur la période 2018-2020, sont généralement avancées pour expliquer cet attrait accru pour la forme sociétaire chez les professionnels de santé. Premièrement, comme mentionné, la réforme de l'ISOC de 2017 a abaissé le taux nominal de l'impôt des sociétés de 33,99 % à 25 %, avec un taux réduit de 20 % applicable aux PME sur la première tranche en dessous de 100 000 euros de bénéfice ; cette baisse a modifié substantiellement l'arbitrage entre imposition à l'IPP, dont le taux marginal peut atteindre 50 %, et imposition à l'ISOC, en faveur de cette dernière au-delà d'un certain niveau de revenu professionnel, estimé autour de 60 000 euros. Deuxièmement, l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) le 1er mai 2019 a supprimé l'exigence de capital minimum légal de 18 600 euros auparavant applicable à la constitution d'une société à responsabilité limitée, abaissant ainsi considérablement la barrière financière à l'entrée dans la forme sociétaire. Troisièmement, une modernisation du cadre déontologique applicable aux médecins en 2018 a supprimé l'obligation de soumission préalable des statuts et actes de constitution à l'approbation du conseil provincial de l'Ordre, et a levé l'opposition de principe de ce dernier aux sociétés multidisciplinaires. La combinaison de ces trois évolutions, fiscale, juridique et déontologique, a ainsi convergé, sur une fenêtre temporelle restreinte, pour rendre le passage en société significativement plus attractif et moins contraignant pour les professionnels de santé.

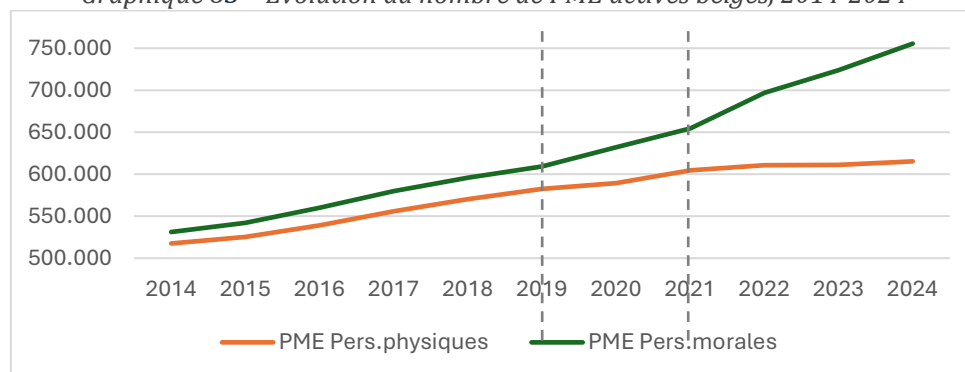
Le [Rapport PME 2025](#) (GRAYDONcreditsafe, Unizo et UCM, 2025) donne également quelques chiffres intéressants. Sur un horizon de 10 ans, entre 2014 et 2024, le nombre de PME actives en Belgique a augmenté de manière significative : +31 % ; soit un accroissement de 19 % du nombre de PME en personne physique, contre un accroissement de 42 % du nombre de PME en personne morale. En 2024, sur les 1.370.708 PME belges actives, 55,1 % exerçaient en société. Cette part est en augmentation par rapport à 2015 où elle affichait 50,8 % (+4,3 pp).

La période peut être scindée en deux, approximativement avant et après le premier abaissement des taux à l'ISOC en 2019⁴. Entre 2014 et 2019, l'accroissement du nombre de PME selon les deux régimes est assez similaire ; +12,6 % du nombre de PME en personne physique, contre +14,7 % pour le nombre de PME en personne morale. Entre 2019 et 2024, le nombre de PME en personne physique augmente de seulement +5,6 %, contre +24 % pour les PME en

⁴ L'exercice d'imposition 2019 concerne les exercices comptables clôturés le 31 décembre 2018 ou en 2019 avant le 31 décembre.

personne morale. Sur cette seconde période, l'augmentation du nombre de PME personnes morales se marque encore plus fortement à partir de 2021, autour de la seconde diminution du taux d'imposition à l'ISOC (voir Graphique 8 à la page suivante).

Graphique 83 – Évolution du nombre de PME actives belges, 2014-2024



Sources : GRAYDONcreditsafe, Unizo et UCM (2025) ; graphique CERPE.

Taxation indirecte

Après les prélèvements directs sur les revenus des ménages et des sociétés, cette partie aborde la taxation indirecte, dont les recettes reculent elles aussi en proportion du PIB. Elle porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), puis sur les accises.

Constats concernant la TVA

Comme l'a montré le Graphique 2, les recettes de TVA diminuent légèrement, en pourcentage du PIB, depuis 2012, à l'exception de l'année 2021, où le rebond de la consommation consécutif à la sortie de crise sanitaire a temporairement inversé cette tendance. Comme l'illustre le Graphique 10 en Annexe 2, puisqu'elle représente plus de la moitié des recettes totales, c'est essentiellement la TVA sur la consommation des ménages, diminuant en % du PIB, qui porte cette évolution. La TVA perçue sur la formation brute de capital fixe (investissements des sociétés, pouvoirs publics et ménages confondus) et la consommation intermédiaire, prise globalement, apparaît quant à elle assez stable en proportion du PIB.

Il convient toutefois de signaler une rupture de nature purement comptable intervenue en 2014 : le relèvement, au 1er janvier de cette année, du seuil légal qualifiant un bien d'« investissement » de 250 euros à 1 000 euros a entraîné la requalification de millions d'achats de faible montant (matériel informatique, abonnements logiciels de longue durée, terminaux professionnels, outillage) auparavant comptabilisés en formation brute de capital fixe, désormais reclassés en consommation intermédiaire.

S'agissant de la consommation proprement dite, le Graphique 11 en Annexe 2 montre une certaine stabilité de la part de la consommation des ménages dans le PIB depuis 2010, mis à part l'épisode lié à la crise sanitaire. Ceci laisse à penser que la baisse en % du PIB de TVA supportée par les ménages trouve son origine dans une modification de la structure de consommation et des taux appliqués.

Concernant les taux, le calcul des taux moyens de TVA par grandes catégories de dépenses, présenté au Graphique 12 en Annexe 2, appelle plusieurs observations. Le taux moyen y est défini comme le rapport entre la TVA perçue et la base de consommation hors TVA sur laquelle elle est assise. Une diminution tendancielle du taux moyen global est observée sur la consommation des ménages, imputable pour partie à une évolution de la structure de consommation : une part moins importante pour les achats de véhicules et dépenses liées, carburant et entretien, taxés à 21 %, et une part plus importante de produits peu ou pas taxés, comme les loyers ou les prestations de soins, tirant ce taux moyen vers le bas (ICN 2026b ; Statbel 2026b ; calculs CERPE).

Aussi, les matrices nationales de TVA de la BNB (s.d.) permettent de considérer l'évolution de la TVA par produit, rapportée en pourcentage du PIB. Concernant les ménages, une diminution marquée de la TVA en pourcentage du PIB s'observe sur les carburants à partir de 2012, et les véhicules, hôtels et restaurants à partir de 2018. Concernant la consommation intermédiaire, une augmentation de la TVA en pourcentage du PIB s'observe sur les « activités juridiques et comptables, sièges sociaux et conseil de gestion », ainsi que sur les « activités informatiques et services d'information ». (BNB, s.d. ; calculs CERPE)

Du côté des investissements, deux dynamiques divergentes se dessinent à partir de 2012 : la part relative des investissements des entreprises (machines, bâtiments professionnels) progresse continûment dans le PIB, alors même que la TVA qui les grève est en principe déductible ; à l'inverse, la part des investissements en logements des ménages à usage d'habitation, sur lesquels la TVA reste due, décline depuis 2008 (voir Graphique 11 en Annexe 2). La combinaison de ces deux mouvements contribuerait à expliquer une diminution progressive des recettes de TVA sur les investissements rapportées au PIB. Toutefois, ces recettes semblent stables en % du PIB.

Le taux moyen sur les investissements connaît une diminution entre 2014 et 2017, suivie d'une remontée progressive (voir Graphique 12 en Annexe 2). Cette trajectoire reflète, d'une part, la même recomposition structurelle évoquée précédemment (un recul des investissements en logements des ménages, taxés, au profit des investissements des entreprises, déductibles) et, d'autre part, la contraction de l'investissement résidentiel neuf des ménages, lui-même soumis au taux plein de 21 %.

À partir de 2017, le taux moyen se redresse brutalement, sous l'effet conjugué d'un retournement des dynamiques immobilières et de modifications de la réglementation fiscale : l'investissement des ménages dans le logement neuf, taxé à 21 %, connaît une reprise vigoureuse (Statbel, 2026c), regonflant sensiblement la part de TVA non déductible dans l'économie ; parallèlement, l'ouverture du taux réduit de 12 % aux promoteurs privés investissant dans les agences immobilières sociales stimule un nouveau segment d'investissement de grande ampleur. Bien que réduit, ce taux demeure une charge définitive, non déductible, ce qui accroît d'autant le volume de TVA collectée sur la formation brute de capital fixe.

Après 2020, la progression du taux moyen se poursuit, mais elle subit un frein législatif de premier plan avec l'extension, en 2021, du taux réduit de 6 % à la démolition-reconstruction : pour faire face à la crise, le gouvernement généralise ce régime préférentiel, normalement fixé

à 21 %, à l'ensemble du territoire pour les particuliers. Cette mesure, ciblée sur le logement des ménages, ralentit sensiblement la progression du taux moyen. L'inflation exerce néanmoins un effet compensateur : la flambée du coût des matériaux de construction continue de tirer le taux moyen vers le haut, en augmentant mécaniquement l'assiette taxable nominale des projets demeurés soumis au taux plein de 21 %.

Hypothèse concernant la TVA

Dans le prolongement de l'hypothèse d'un glissement progressif de l'activité exercée en personne physique vers une forme sociétaire, on peut avancer qu'une partie de la consommation privée, normalement taxée à 21 %, se trouve prise en charge par la société et devient, à ce titre, déductible : aménagement de l'espace de travail, matériel bureautique, téléphonie, véhicule sociétaire, notamment. L'ampleur de cet effet sur les recettes globales de TVA ne peut, en l'état, être établie.

Constats concernant les accises

Les recettes d'accises semblent en léger recul par rapport au PIB au cours de ces 30 dernières années. En réalité, elles diminuent relativement depuis 2018, après avoir montré une augmentation entre 2009 et 2016. Lorsque nous détaillons la composition des recettes en % du PIB, nous remarquons que les recettes sur les carburants diminuent globalement depuis 1996, tandis que les accises sur le tabac et les boissons alcoolisées diminuent très légèrement, surtout depuis 2020, en pourcentage du PIB (voir Graphique 13 à l'Annexe 3).

Conclusion

Ce document met en évidence une érosion des recettes fiscales et parafiscales des administrations publiques rapportées au PIB belge au cours des trente dernières années.

Cette érosion ne s'observe toutefois pas pour tous les prélèvements ; seuls les impôts reposant sur l'activité des sociétés progressent en proportion du PIB. La première partie relative à l'évolution des recettes fiscales a montré que cette hausse relative des recettes à l'ISOC ne compense pas le recul des autres recettes : le rendement global du système fiscal s'en trouve réduit.

L'analyse de la valeur ajoutée révèle par ailleurs un déplacement de la part du travail vers le capital, en particulier vers l'excédent d'exploitation des sociétés, alors que la part du revenu mixte des indépendants recule.

Du côté de l'IPP, les réformes fiscales expliquent en partie la diminution des recettes en pourcentage du PIB. La réforme Reynders et le tax shift du gouvernement Michel visaient à alléger la pression fiscale sur le travail. Ces réformes ont abaissé le taux moyen d'imposition et ainsi, le rendement de l'impôt. Parallèlement, ces dernières années, les revenus salariaux ainsi que les revenus des indépendants et des dirigeants d'entreprise ont progressé moins rapidement que le PIB, réduisant ainsi leur poids relatif dans la base imposable. L'augmentation de la part des prépensions et des pensions dans le mix de revenus n'a pas suffi à maintenir la croissance des recettes au niveau de celle du PIB.

En matière d'ISOC, malgré trois diminutions du taux de base (exercices 2004, 2019 et 2021) et l'augmentation des moindres recettes fiscales au cours des 10 dernières années, la base imposable et l'impôt dû croissent plus vite que le PIB.

Concernant la taxation indirecte, la recomposition du panier de consommation des ménages et l'évolution des taux appliqués à certaines dépenses ont réduit le taux moyen de TVA. Le recul des recettes d'accises par rapport au PIB tient principalement à celui des recettes sur les carburants.

Les constats et analyses développés tout au long de ce working paper laissent supposer un glissement progressif de travailleurs salariés et indépendants, initialement soumis à l'IPP, vers la forme sociétaire relevant de l'ISOC. Des évolutions fiscales et juridiques concentrées sur une période restreinte ont, en outre, rendu ce passage plus attractif.

L'ampleur de ce phénomène et son incidence sur l'ensemble des recettes ne peuvent être établies en l'état des données disponibles ; elles constituent une piste pour des travaux ultérieurs.

Bibliographie

Références bibliographiques

- Banque nationale de Belgique [BNB]. (s.d.). Note méthodologique — 4. L’optique des revenus. https://www.nbb.be/doc/dq/f_pdf_dq/methodfr_4.pdf
- Bureau fédéral du Plan [BfP]. (2026). Perspectives économiques 2026-2031 (février 2026). https://www.plan.be/sites/default/files/documents/FOR_MIDTERM_2731_13276_FR.pdf
- Conseil central de l’économie [CCE]. (2026). Situation macroéconomique des entreprises (Rapport CCE 2026-0530). https://cce.ccecrb.be/dpics/fichiers/2026-02-18-03-30-21_doc260530fr.pdf
- Eurostat. (2013). Système européen des comptes : SEC 2010. Office des publications de l’Union européenne. <https://doi.org/10.2785/21383>
- Nieuwsblad. (2024, 31 octobre). Steeds meer werkende Belgen gebruiken trucje om minder belastingen te betalen, maar er is een keerzijde. Nieuwsblad. <https://www.nieuwsblad.be/economie/steeds-meer-werkende-belgen-gebruiken-trucje-om-minder-belastingen-te-betalen-maar-er-is-een-keerzijde/55498979.html>
- OCDE. (2025). Revenue Statistics 2025. Éditions OCDE. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/12/revenue-statistics-2025_07ca0a8e/3a264267-en.pdf
- UCM. (2025). Rapport PME 2025 : aperçu de l’état de santé économique et financière des PME belges. <https://www.ucm.be/documents/lobby-etudes/rapport-pme-2025-aperçu-de-letat-de-sante-economique-financiere-des-pme-belges>

Bases de données

- Banque nationale de Belgique [BNB]. (s.d.). Matrices nationales de TVA. Non publiées.
- Bureau fédéral du Plan [BfP]. (2026). Perspectives économiques de moyen terme (2026-2031), juin 2026 - Annexe statistique. Extrait le 30 juin de <https://www.plan.be/fr/donn%C3%A9es/perspectives-economiques-de-moyen-terme-2026-2031>
- Institut des comptes nationaux [ICN]. (2026a). Compte : Composition et répartition détaillées du PIB. Extrait le 30 juin 2026 de <https://dataexplorer.nbb.be/>
- Institut des comptes nationaux [ICN]. (2026b). Comptes des ménages. Consommation finale des ménages par catégorie de dépense. Extrait le 30 avril 2026 de <https://dataexplorer.nbb.be/>
- Institut des comptes nationaux [ICN]. (2026c). Comptes nationaux : compte des administrations publiques. Impôts et cotisations sociales effectives reçus, par type. Extrait le 30 mai 2026 de <https://dataexplorer.nbb.be/>
- Institut des comptes nationaux [ICN]. (2026d). Comptes sectoriels détaillés – données annuelles. Extrait le 30 mai 2026 de <https://dataexplorer.nbb.be/>

Institut des comptes nationaux [ICN]. (2026e). Principaux agrégats par branche d'activité et secteur institutionnel. Extrait le 30 mai 2026 de <https://dataexplorer.nbb.be/>

SPF Finances. (2026). Inventaire des dépenses fiscales fédérales. Extrait le 24 août 2026 de <https://data.gov.be/fr/datasets/inventaire-depenses-fiscales-federales-inventaris-federale-fiscale-uitgaven>

SPF Finances. (s.d.). Statistiques agrégées relatives à l'impôt des sociétés par exercice d'imposition. Non publiées.

Statbel. (2025). Revenus fiscaux. Extrait le 30 mars 2026 de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux#panel-13>

Statbel. (2026a). Assujettis actifs à la TVA. Extrait le 30 juillet 2026 de <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?datasource=17ff6a79-d690-4e83-bfd6-a22a71c23785>

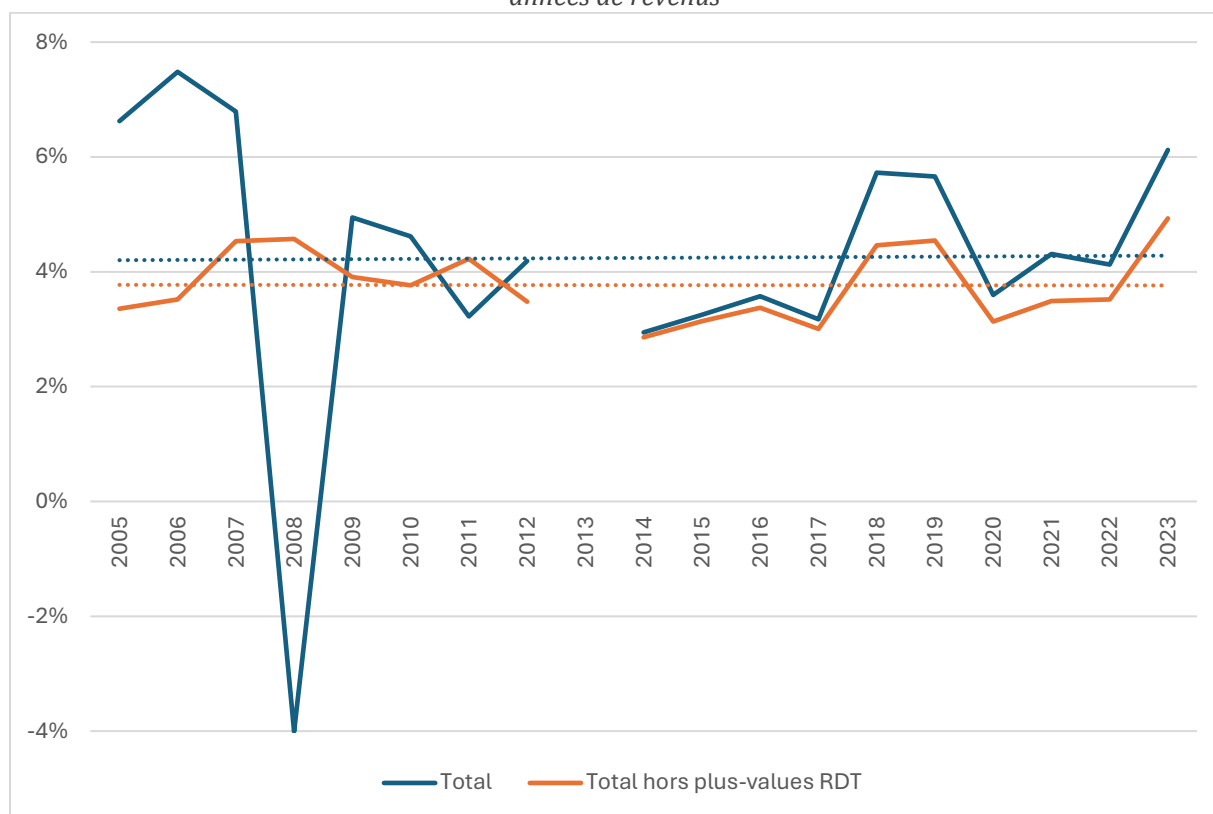
Statbel. (2026b). Enquête sur le budget des ménages. Extrait le 30 juillet 2026 de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages/plus>

Statbel. (2026c). Permis de bâtir. Extrait le 30 août 2026 de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir#documents>

Annexes

Annexe 1 Moindres recettes ISOC

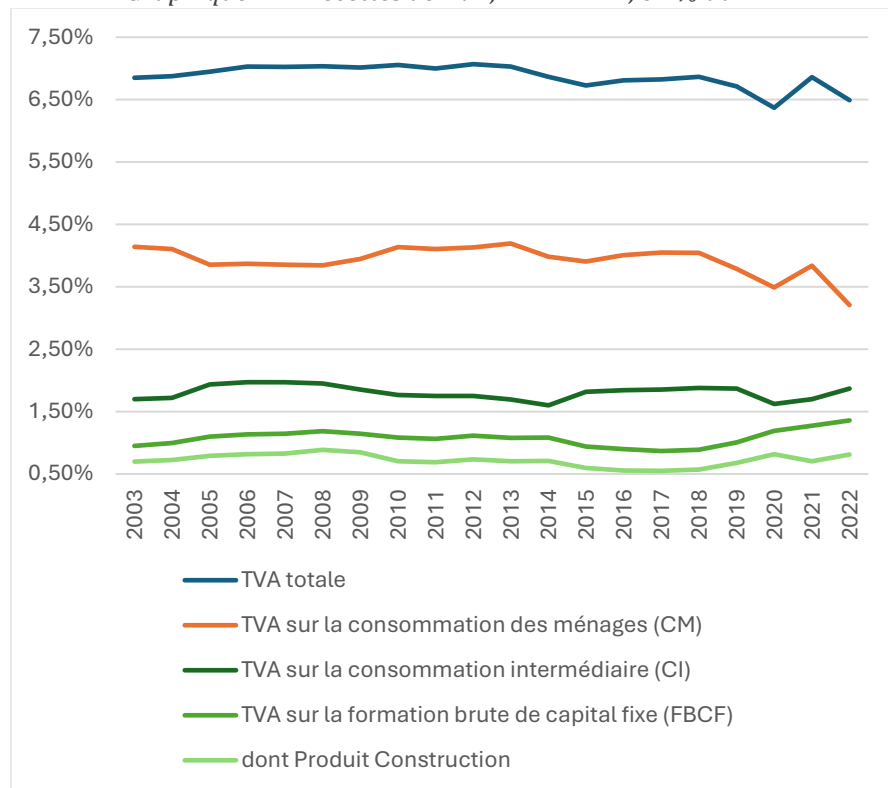
Graphique 9 - Moindres recettes ISOC (Dépenses fiscales et système général) en % du PIB, années de revenus



Sources : SPF Finances (2026) ; calculs CERPE.

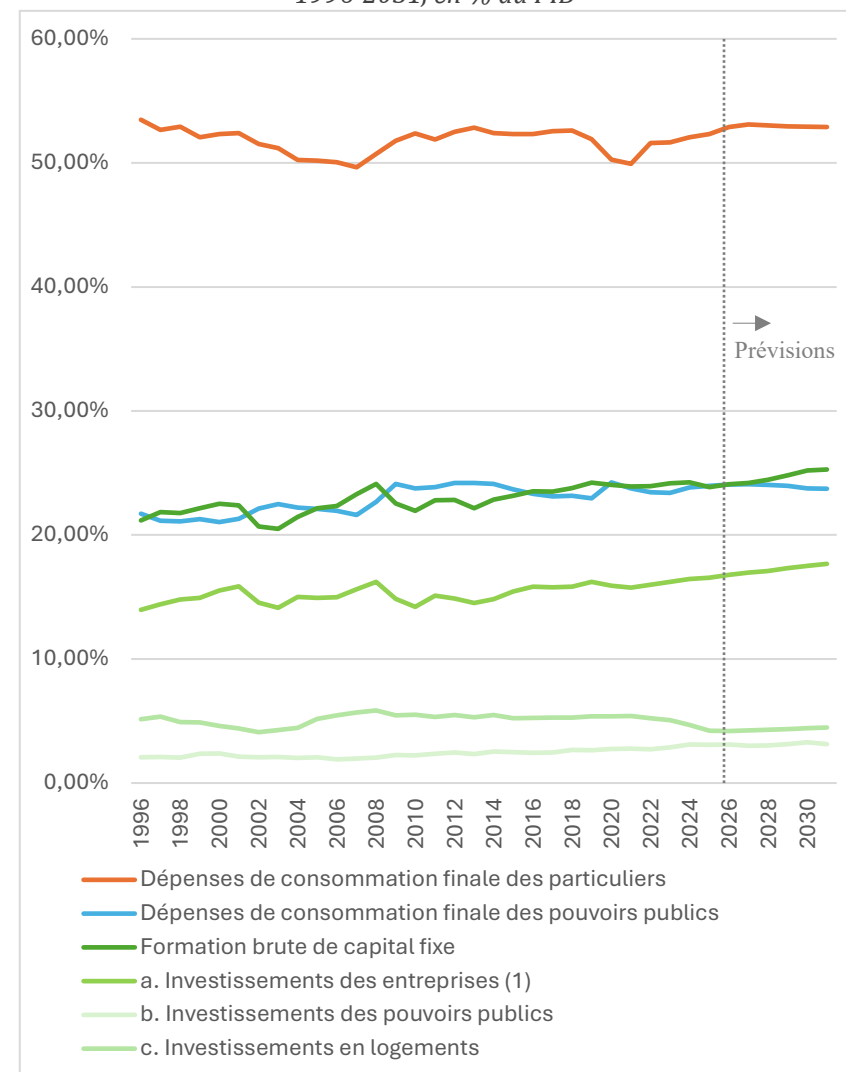
Annexe 2 Recettes TVA

Graphique 10 - Recettes de TVA, 2003-2022, en % du PIB



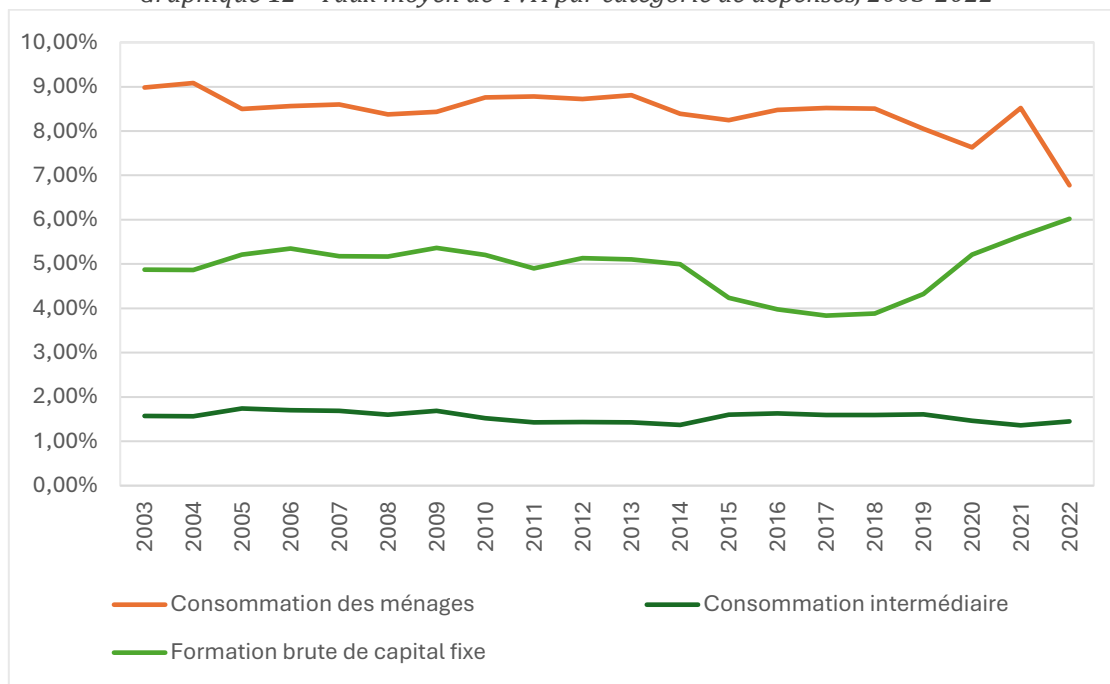
Sources : BNB (s.d.) ; ICN (2026a) ; calculs CERPE.

Graphique 11 - Décomposition du PIB, principales catégories de dépenses, 1996-2031, en % du PIB



Sources : BfP (2026) ; calculs CERPE.

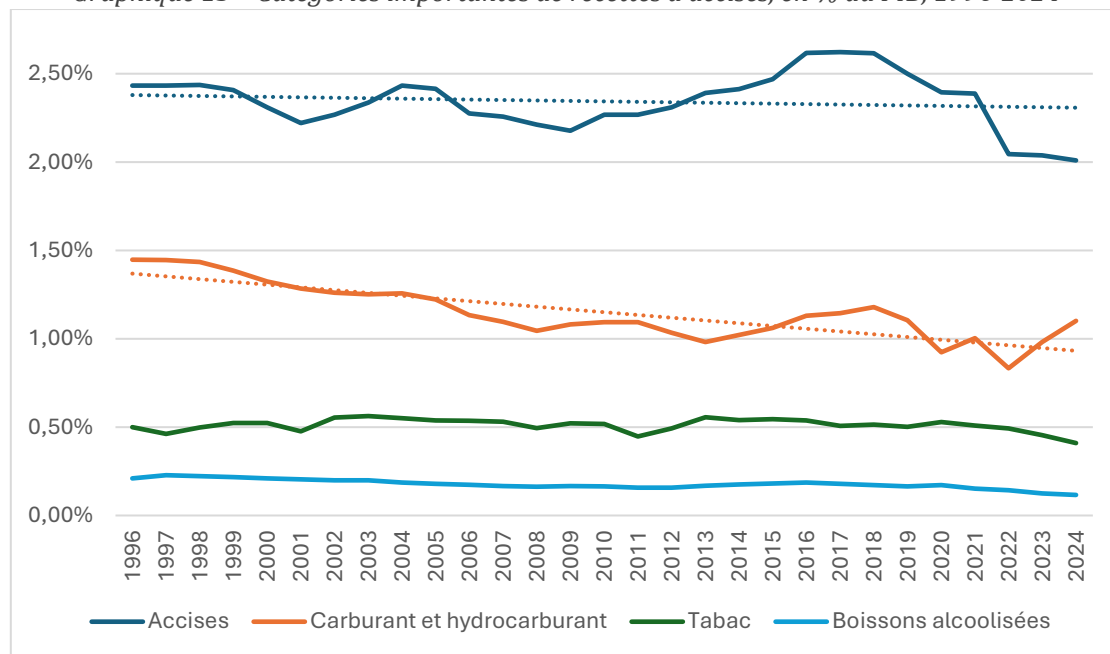
Graphique 12 - Taux moyen de TVA par catégorie de dépenses, 2003-2022



Sources : BNB (s.d.), ICN (2026b) ; ICN (2026e) ; calculs CERPE.

Annexe 3 Recettes d'accises

Graphique 13 – Catégories importantes de recettes d'accises, en % du PIB, 1996-2024



Sources : ICN (2026a) ; ICN (2026c) ; calculs CERPE.

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement ?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante »
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie-Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron, P. Liégeois (De Boeck Université, 2007)
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays
N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down »

2008		
N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l'« objectif de Barcelone ».
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.
N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage : « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées
2009		
N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019.

N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
N°42 – 2009/08 (version succincte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
2010		
N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées.
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération.
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2010 à 2020.
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020.
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2010 à 2020.
N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020.
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons.
N°50 – 2010/08	P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.
2011		
N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d’une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées
N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010.
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021.
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021.
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2021.
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021.
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions.
N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scoreneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.

2013		
N°61 – 2013/01	B. Scorneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N° 63 – 2013/03	B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scorneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°68 – 2013/08	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°69 – 2013/09	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°71 – 2013/11	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6ème réforme de l'État : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000- 2011.
2014		
N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales.
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V. Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	La 6ème réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons.
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009- 2012 : une idiosyncrasie wallonne ?

N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées.
2015		
N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012.
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025.
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2015 à 2025.
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2015 à 2025.
2016		
N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées.
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026.
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016 à 2026.
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2016 à 2026.
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin	Revenus régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde
2017		
N°86 – 2017/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Romato	Les recettes de l'IPP et leur ventilation régionale sur la période 2006-2014 : une stabilité mouvementée.
N°87 – 2017/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Kozicki Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2017 à 2027.
N°88 – 2017/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2017 à 2027.
N°89 – 2017/04	C. Kozicki, E. Lecuivre, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2017 à 2027.
N°90 – 2017/05	E. Lecuivre et H. Bogaert	Les investissements publics belges dans le cadre budgétaire et comptable européen.
2018		
N°91 – 2018/01	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique –Nouveau diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°92 – 2018/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2018 à 2028.
N°93 – 2018/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2018 à 2028.
N°94 – 2018/04	D. Viroux, C. Kozicki, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2018 à 2028.
2019		
N°95 – 2019/01	M. Pourtois Sous la direction de H. Bogaert	Etude comparative du financement public des universités en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

N°96 – 2019/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2019 à 2024.
N°97 – 2019/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2019 à 2024.
N°98 – 2019/04	M. Pourtois, C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2019 à 2024.
2020		
N°99 – 2020/01	C. Kozicki, D. Van Hoolandt, S. Decrop, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.
2021		
N°100 – 2021/01	C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire, S. Decrop et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2021 à 2026.
N°101 – 2021/02	G. El Mahi, C. Kozicki, J. Voglaire, S. Decrop, et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2021 à 2026.
N°102 – 2021/03	J. Voglaire, S. Decrop, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2021 à 2026
2022		
N°103 – 2022/01	E. Lecuivre et D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	L'impact de la 6ème réforme de l'Etat sur le financement des entités fédérées : Estimations dans le cadre des négociations et premières observations statistiques.
N°104 – 2022/02	G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et J. Voglaire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2022 à 2027.
N°105 – 2022/03	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2022 à 2027.
N°106 – 2022/04	C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2022 à 2027.
N°107 – 2022/05	J. Voglaire, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2022 à 2027.
Hors-série – 2022/06	H. Bogaert, G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre, J. Voglaire, M. Dejardin, M. Mignolet, C. Valenduc, M. Coppé, A. Dumont, C. Gérard, M. Lombet, S. Thonet, B. Bayenet, I. Tojerow, O. Bertrand, J. Carlier, M. Fontaine, T. Murphy, M. Pierrot, M. Bourgeois, X. Miny	Étude des implications financières, institutionnelles et opérationnelles du transfert vers la Région de Bruxelles-Capitale des compétences communautaires dans le cadre d'une possible 7ème réforme de l'État.

2023		
N°108 – 2023/01	C. Valenduc	La fiscalité locale en Belgique : externalités contraignantes et autonomie fiscale.
N°109 – 2023/02	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2023 à 2028.
N°110 – 2023/03	G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et F. Meuwissen Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2023 à 2028.
N°111 – 2023/04	C. Kozicki, G. El Mahi, E. Lecuivre et F. Meuwissen Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2023 à 2028.
N°112 – 2023/05	F. Meuwissen, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2023 à 2028.
2024		
N°113 – 2024/01	N. Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2024 à 2029.
N°114 – 2024/02	L. Collot, C. Franc, E. Lecuivre et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2024 à 2029.
N°115 – 2024/03	C. Franc, L. Collot, E. Lecuivre et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029.
N°116 – 2024/04	N. Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2024 à 2029.
N°117 – 2024/05	L. Collot, C. Franc, E. Lecuivre et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire commune de 2024 à 2029.
N°118 – 2024/06	E. Lecuivre, J.-M. Paul et H. Bogaert Avec la collaboration de A. Dufays et C. Caytan	MaSala : Simulateur de la masse salariale dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles – Méthodologie, perspectives et scénarios.
2025		
N°119 – 2025/01	L. Broquet Sous la direction de H. Bogaert	Note exploratoire sur la responsabilisation budgétaire de l'entité I, des Régions et des Communautés.
N°120 – 2025/02	N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2025 à 2030.
N°121 – 2025/03	N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2025 à 2030.
2026		
N°122 – 2026/01	G. Carlier Sous la direction de H. Bogaert	Finances publiques de la Région Bruxelles-Capitale : trajectoire et dérapage budgétaire (2010-2024).
N°123 – 2026/02	N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Fédération Wallonie-Bruxelles : quand la baisse démographique pèse sur les finances.

N°124 – 2026/03	N. Paulus Sous la direction de H. Bogaert	L'impact des agences de notation sur les charges d'intérêt du gouvernement fédéral belge : analyse empirique.
N°125 – 2026/04	S. Thonet et N. Paulus Sous la direction de M. Mignolet, M. Hungerbühler et H. Bogaert	Le nouveau cadre budgétaire européen : analyse de la trajectoire belge et des enjeux méthodologiques.
N°126 – 2026/05	N. Nerinckx, G. Carlier, S. Coppenolle et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2026 à 2031.
N°127 – 2026/06	G. Carlier, S. Coppenolle, E. Lecuivre et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2026 à 2031.
N°128 – 2026/07	S. Coppenolle, G. Carlier, E. Lecuivre et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2026 à 2031.
N°129 – 2026/08	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet, M. Hungerbühler	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2026 à 2031.
N°130 – 2026/09	A. Charlier, T. Claes et A. Dumont Sous la direction de M. Hungerbühler, M. Mignolet	L'évolution des recettes fiscales des administrations publiques.